

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

Organisme : CD92 - Pôle Solidarités - Direction de l'Insertion Sociale et du Retour à

l'Emploi (DISRE) - Unité Aides sociales - Dispositif FSL

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Fonds de Solidarité logement (FSL) Accès Logement Hauts-de-Seine Formulaire de demande d'une aide financière dans le cadre du dispositif Fonds de Solidarité Logement A compléter par les particuliers ou avec l'aide d'un référent professionnel

Actuellement, le remboursement sur facture du mobilier de première nécessité est indisponible. Par conséquent, veuillez privilégier la fourniture d'un devis. Concernant les frais d'agence, ces derniers ne pourront être remboursés dans l'immédiat qu'aux agences immobilières.

En raison d'un incident informatique, les délais d'instruction et de paiement des aides du Fonds de solidarité logement risquent d'être temporairement allongés. Soyez assuré que votre demande a bien été prise en compte et qu'une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Conditions d'accès au Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

•Les aides relatives au FSL "Accès Logement Hauts-de-Seine" ont pour vocation de permettre l'accès à un logement adapté aux ressources et à la composition familiale des ménages avec un contrat de location.

Ces aides sont destinées aux ménages accédant à une location du parc privé ou du parc social situé dans les Hauts-de-Seine.

Pour bénéficier de cette aide, votre quotient familial ne doit pas dépasser :

- > 800 € pour une personne seule ou couple sans enfant
- > 850 € pour une personne seule ou en couple avec enfants

Le FSL accès est conditionné à un premier logement dans le Département des Hauts-de-Seine ou une sortie d'un logement meublé ou une sortie d'un logement insalubre ou dans le cadre d'une séparation

•Pour être recevable, le dossier doit être complet et répondre aux critères d'éligibilité

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine suivants :

- > Le ménage doit disposer d'un bail de moins de 6 mois à titre de résidence principale ou d'une proposition de logement dans le département des Hauts-de-Seine.
- > Toute demande d'aide à l'accès doit être sollicitée dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date de signature du bail, ou du contrat d'occupation,
- > Le logement concerné par l'aide doit être décent
- > Le ménage doit être titulaire du bail
- > Le ménage doit avoir au préalable effectué auprès de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) :
- > o La mise à jour de ses droits aux prestations
- > o Une demande d'ouverture de droit

Si vous n'êtes pas éligible aux prestations de la CAF, vous devez transmettre votre attestation d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année précédant celle où vous faites la demande (attestation de revenu 2019 si vous faites cette demande FSL en 2020, ect). Cette démarche est obligatoire pour permettre l'étude de votre demande. A défaut de mise à jour de votre dossier, l'aide sera refusée.

Un référent professionnel peut vous aider à effectuer cette démarche administrative.

Conditions générales pour effectuer une demande :

•Accédant à un premier logement dans les Hauts-de-Seine :

Le ménage doit être titulaire du bail d'un logement du parc social ou du parc privé dans les Hauts-de-Seine.

OU

•Sortant de locations meublées ou de logements non décents :

Une aide au mobilier de première nécessité peut être attribuée sous réserve de la réception du bail du logement précédent :

oContrat de location pour un logement meublé (parc logement social ou privé) oRapport d'hygiène/Arrêté préfectoral d'insalubrité (procédure portant sur celle du péril)

OU

•En situation de sur-occupation :

Attribution sous réserve de la réception du bail du logement précédent, de la simulation « estimation allocation logement » ou le cas échéant le montant actuel de l'APL versé dans le cadre d'une dérogation appliquée par la CAF.

La notion de sur-occupation est définie à l'article D 542-14-2° du Code de la sécurité sociale.

En fonction du nombre de personnes, le logement doit avoir une surface minimale.

-Pour 1 personne : 9m²
-Pour 2 personnes : 16m²
-Pour 3 personnes : 25m²
-Pour 4 personnes : 34m²
-Pour 5 personnes : 43m²
-Pour 6 personnes : 52m²
-Pour 7 personnes : 61m²

-Pour 8 et + personnes : 70m²

•En période de séparation ou de divorce :

Attribution sous réserve de la réception du bail du logement précédent

1. Renseignements concernant le foyer du demandeur

Date de la demande	
Sans N°allocataire CAF Merci d'indiquer 0 au niveau de votre quotient familial si vous n'êtes pas allocataire (voir ci-dessous). Votre calculé à l'aide de votre avis d'imposition par nos services.	quotient sera
Cochez la mention applicable Oui	
Non	
N° allocataire CAF du demandeur Merci de saisir 0 si le matricule est en cours d'attribution.	
Quotient familial (QF) si allocataire :	
Quotient familial MSA Pièce justificative à joindre en complément du dossier Quotient familial MSA	
Joindre le justificatif ou la simulation de votre quotient familial MSA	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Quotient familial MSA	
Joindre le justificatif ou la simulation de votre quotient familial MSA	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Quotient familial MSA	
Joindre le justificatif ou la simulation de votre quotient familial MSA	
2. Informations sur le demandeur	
Civilité Mme	
Nom d'usage du demandeur	
Nom de naissance du demandeur	
Prénom du domandour	
Prénom du demandeur	

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine Date de naissance du demandeur	
Adresse mail du demandeur	\neg
Téléphone du demandeur	\neg
Situation familiale du demandeur Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Célibataire	
Marié(e)	
☐ Vie maritale	
PACS	
Divorcé(e)	
☐ Veuf/ve	
Séparé(e)	
Renseigner la date de séparation ou divorce	
3. Informations conjoint(e) et autre(s) personne(s) vivant au domi	— cil
	CII
Civilité Mme	
Nom d'usage du conjoint	\neg
Nom de naissance du conjoint	\neg
Prénom du conjoint	
Date de naissance du conjoint	
Autre(s) personne(s) vivant au domicile Civilité Mme	
Nom	\neg
	- 1

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine	
Prénom	
Date de naissance	
Lien de parenté avec le demandeur Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Grand-parent	
Parent	
Conjoint(e)	
Fils	
Fille	
Frère / Sœur	
☐ Autre	
Pour ajouter un autre membre de la famille, cliquer sur le bouton ci-dessous : "Ajouter Autre(s) personne(s) vivant domicile"	t au
Civilité Mme	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lien de parenté avec le demandeur Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Grand-parent	
Parent	
Conjoint(e)	
Fils	
Fille	
Frère / Sœur	
☐ Autre	

Pour ajouter un autre membre de la famille, cliquer sur le bouton ci-dessous : "Ajouter Autre(s) personne(s) vivant au

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine
Civilité
Mme
□ M.
No.
Nom
Dufa and
Prénom
Date de naissance
Date de Haissance
Lien de parenté avec le demandeur Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Grand-parent
Parent
Conjoint(e)
Fils
Fille
Frère / Sœur
☐ Autre
Pour ajouter un autre membre de la famille, cliquer sur le bouton ci-dessous : "Ajouter Autre(s) personne(s) vivant a domicile"
4. Informations sur le nouveau logement faisant l'objet de la demande
Votre nouveau contrat de location débute le : Indiquez la date mentionnée sur votre contrat de location
Adresse du nouveau logement
/ reference to most out regerment
Code postal Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 92 000
92 100
92 110

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine
92 120
92 130
92 140
92 150
92 160
92 170
92 190
92 200
92 210
92 220
92 230
92 240
92 250
92 260
92 270
92 290
92 300
92 310
92 320
92 330
92 340
92 350
92 360
92 370
92 380
92 390
92 400
92 410
92 420
92 430
92 500
92 600
92 700

Commune Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ANTONY
ASNIERES SUR SEINE
BAGNEUX
☐ BOIS COLOMBES
BOULOGNE BILLANCOURT
☐ BOURG LA REINE
CHATENAY MALABRY
CHATILLON
CHAVILLE
CLAMART
CLICHY
COLOMBES
COURBEVOIE
FONTENAY AUX ROSES
GARCHES
LA GARENNE COLOMBES
GENNEVILLIERS
☐ ISSY LES MOULINEAUX
LEVALLOIS PERRET
MALAKOFF
MARNES LA COQUETTE
☐ MEUDON
MONTROUGE
NANTERRE
☐ NEUILLY SUR SEINE
LE PLESSIS ROBINSON
☐ PUTEAUX
RUEIL MALMAISON
☐ ST CLOUD
SCEAUX
☐ SEVRES
SURESNES

ronds solidante Acces Logement Hauts-de-Seine
☐ VANVES
VAUCRESSON
☐ VILLE D AVRAY
☐ VILLENEUVE LA GARENNE
Nom du bailleur La saisie de ce champ est obligatoire si le demandeur est locataire.
Adresse du bailleur La saisie de ce champ est obligatoire si le demandeur est locataire.
Montant (ou simulation) de l'aide au logement
5. Informations sur le logement précédent du demandeur
Statut Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Locataire
Hébergé(e)
Adresse
Si vous étiez déjà locataire, indiquez le montant de l'aide au logement
Si vous étiez déjà locataire dans les Hauts-de-Seine, indiquez le motif du déménagement afin de rentrer dans les
conditions prévues au Règlement Intérieur du FSL Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Séparation ou divorce
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Séparation ou divorce
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Séparation ou divorce Surpeuplement

6. Détails de la demande de FSL - Accès

Premier loyer

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine Le FSL intervient sur le 1er mois d'accès pour compenser l'absence d'aide au logement. L'aide correspond au montant estimé de l'aide au logement et sera versée exclusivement

au bailleur.

Dans le cas où le locataire a déjà versé le loyer complet au bailleur, ce dernier s'engage à déduire le montant de l'aide FSL sur la prochaine quittance.

La simulation de l'allocation logement est accessible sur le site Internet de la CAF : http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation Elle permet d'évaluer vos droits à l'aide au logement et le montant qui vous sera accordé.

Le montant sera équivalent au montant mensuel de l'allocation logement non perçue Le document de simulation de la CAF d'éligibilité ou de non éligibilité à l'allocation logement doit obligatoirement être fourni.

Premier loyer Cocher la case si vous désirez effectuer une demande de premier loyer
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Simulation de la CAF Pièce justificative à joindre en complément du dossier Simulation de la CAF
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Simulation de la CAF
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Simulation de la CAF
Dépôt de garantie (caution) Le dépôt de garantie accordé sera versé exclusivement au bailleur. Dans le cas où le locataire a déjà versé cette somme au bailleur, ce dernier s'engage à déduire le montant de l'aide FSL sur la prochaine quittance. L'aide correspond à 1mois de loyer hors charges pour une location vide et 2 mois pour une location meublée.
Le ménage ne doit pas avoir bénéficié d'une aide d'un dispositif de même nature tel que le LOCA-PASS. Le montant versé sera équivalent au montant du dépôt de garantie
Dépôt de garantie (parfois appelé caution) Cocher la case si vous désirez effectuer une demande pour le dépôt de garantie
Cochez la mention applicable Oui
Non

Mobilier de première nécessité

La participation du FSL aux frais d'achat de mobilier de première nécessité n'est pas cumulable avec une demande d'aide aux frais de déménagement.

Le FSL peut participer au paiement du mobilier de première nécessité neuf ou d'occasion.

Le montant de l'aide est plafonné en fonction de la composition familiale du ménage :

Jusqu'à 500€ pour une personne seule ou en couple

Jusqu'à 700€ pour une famille

L'aide peut être directement versée au bénéficiaire, ou au magasin (enseigne commerciale) ou à l'association (secteur économie solidaire) ou les meubles ou électroménagers ont été achetés.

Les biens suivants sont pris en charge par le FSL au titre du mobilier de première nécessité .

- Mobilier
- o Literie (sommier + matelas, banquette lit, couette, oreillers)
- o Lits superposés
- o Table et 4 chaises
- o Chaise supplémentaire à l'unité
- o Armoire / Commode
- o Table basse
- o Meuble de rangement (cuisine)
- o Bureau enfant
- o Vaisselle
- Electro-ménager
- o Lave-linge
- o Cuisinière
- o Plaque de cuisson
- o Four
- o Four micro-ondes
- o Réfrigérateur
- o Congélateur (combiné ou simple)
- o Lave-vaisselle

La prise en charge par le FSL du mobilier de première nécessité peut s'effectuer selon les conditions suivantes :

-Vous avez déjà acquis du mobilier

Vous devez nous fournir la (ou les) facture(s) établie(s) auprès d'une (ou plusieurs) enseigne(s) ou associations conforme(s) à la liste des achats concernés par la prise en charge du FSL au titre du mobilier de première nécessité et votre RIB.

[La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC]

2 Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte.

Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.

-Vous avez établi un devis auprès d'un magasin ou association et vous souhaitez que le FSL prenne en charge la facture

Le devis doit être conforme à la liste des achats concernés par la prise en charge du FSL au titre du mobilier de première nécessité et établi auprès d'un seul fournisseur acceptant un paiement par le FSL sur facture à acquitter après le retrait du mobilier.

[Le devis doit comporter les indications suivantes : la mention « devis », un numéro

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du magasin, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale à payer TTC]-

2 Les devis internet ne sont donc pas pris en compte.
Achat de mobilier de première nécessité Cocher la case si vous désirez effectuer une demande d'aide pour de l'achat de mobilier de première nécessité
Cochez la mention applicable Oui
Non
Devis du mobilier de première nécessité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Devis du mobilier de première nécessité
Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir le devis de mobilier fourni par l'enseigne ou l'association que vous avez sollicitée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Devis du mobilier de première nécessité
Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir le devis de mobilier fourni par l'enseigne ou l'association que vous avez sollicitée
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Devis du mobilier de première nécessité
Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir le devis de mobilier fourni par l'enseigne ou l'association que vous avez sollicitée
Indisponible actuellement - Factures du mobilier de première nécessité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Facture du mobilier de première nécessité
Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir la facture de mobilier si vous avez effectué l'avance des frais.
[La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC]
 Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte. Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Facture du mobilier de première nécessité
Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir la facture de mobilier si vous avez effectué l'avance des frais.
[La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC]
 Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte. Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Facture du mobilier de première nécessité

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine Si vous effectuez une demande d'achat de mobilier de première nécessité, fournir la facture de mobilier si vous avez effectué l'avance des frais. [La facture doit comporter les indications suivantes : la mention « facture », un numéro unique, la date de rédaction, votre nom et vos coordonnées, l'identité du fournisseur, les références article, la quantité, le prix à l'unité, la somme globale payée TTC] Les tickets de caisse ne sont pas pris en compte. Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.
Frais de déménagement La participation du FSL aux frais de déménagement n'est pas cumulable avec la participation aux frais d'achat de mobilier de première nécessité.
La participation aux frais de déménagement est ouverte à tous les foyers à l'exception des familles de 3 enfants ou plus bénéficiant d'une aide au déménagement de la CAF/MSA (plafonnée à 500€). La demande aux frais de déménagement est limitée à 1 fois sur la période de 3 ans suivant l'attribution de la dernière aide.
La prise en charge par le FSL des frais de déménagement peut s'effectuer selon les conditions suivantes : -1.Vous avez établi un devis auprès d'une société de déménagement Vous devez nous fournir la facture à acquitter et le RIB de la société pour un règlement au déménageur.
-2.Vous avez déjà réglé la facture Vous devez nous fournir la facture acquittée et votre RIB pour le règlement [Une facture doit comporter les indications suivantes : la date de rédaction, un numéro unique, votre nom et vos coordonnées, l'identité du prestataire, la désignation le décompte de la prestation, la somme totale à payer TTC]
? Toute facture illisible, indéchiffrable fera l'objet d'un refus de la demande.
Frais de déménagement Cocher la case si vous désirez effectuer une demande d'aide pour des frais de déménagement.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Facture de la société de déménagement Pièce justificative à joindre en complément du dossier Facture de la société de déménagement
Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir la facture de la société de déménagement pour règlement.

Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir la facture de la société de déménagement pour règlement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture de la société de déménagement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture de la société de déménagement

Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir la facture de la société de déménagement pour

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine Pièce justificative à joindre en complément du dossier Relevé d'identité bancaire (RIB) de la société de déménagement Si vous effectuez une demande de frais de déménagement, fournir le RIB de la société de déménagement pour règlement de la facture Frais d'agence immobilière La participation aux frais d'agence concerne un locataire qui accède à un logement du parc privé. Les frais d'agence sont fixés à part égale entre le locataire et le propriétaire. Seule la part du locataire est prise en compte dans la limite des plafonds indiqués dans le formulaire. Une seule demande possible Montant: Plafond: < 29 m²: 120€ 30 - 39 m²: 180 € 40 - 49 m² : 240 € 50 - 59 m² : 300 € -> 60 m² : 360 € Aide versée : À l'agence ou au demandeur Frais d'agence immobilière Cocher la case si vous désirez effectuer une demande d'aide pour des frais d'agence immobilière Cochez la mention applicable ☐ Oui □ Non Frais de Déménagement Pièce justificative à joindre en complément du dossier Facture des frais de déménagement Pour ajouter plusieurs documents, cliquer sur le bouton "Ajouter un élément pour Frais de déménagement". Pièce justificative à joindre en complément du dossier Facture des frais de déménagement Pour ajouter plusieurs documents, cliquer sur le bouton "Ajouter un élément pour Frais de déménagement".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture des frais de déménagement

Pour ajouter plusieurs documents, cliquer sur le bouton "Ajouter un élément pour Frais de déménagement".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB de l'agence immobilière

Si vous effectuez une demande de frais d'agence immobilière, fournir le RIB de l'agence pour règlement de la facture.

7. Un accompagnement social lié à l'accès au logement peut être sollicité pour vous aider dans vos démarches, soit par un référent professionnel, soit à votre demande.

Accompagnement social lié au logement Cocher la case si vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement. Cochez la mention applicable Oui ☐ Non 8. Pièces justificatives à fournir selon la demande effectuée : Contrat de location Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat de location Le bail doit être établi par écrit, daté et signé. À fournir pour tous les types de demande d'aide Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat de location Le bail doit être établi par écrit, daté et signé. À fournir pour tous les types de demande d'aide Pièce justificative à joindre en complément du dossier Contrat de location Le bail doit être établi par écrit, daté et signé. À fournir pour tous les types de demande d'aide Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre. Si vous sortez d'un logement insalubre ce document est à fournir pour tous les types de demande d'aide Pièce justificative à joindre en complément du dossier Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre. Si vous sortez d'un logement insalubre ce document est à fournir pour tous les types de demande d'aide Pièce justificative à joindre en complément du dossier Rapport d'hygiène en cas de sortie d'un logement insalubre. Si vous sortez d'un logement insalubre ce document est à fournir pour tous les types de demande d'aide Pièce justificative à joindre en complément du dossier Relevé d'identité bancaire (RIB) du bailleur À fournir pour les demandes de : - De demande de premier loyer - Dépôt de garantie Pièce justificative à joindre en complément du dossier Relevé d'identité bancaire (RIB) du demandeur Si vous effectuez une demande de frais de déménagement ou de frais d'agence immobilière, fournir votre RIB si vous

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine

avez fait l'avance des frais.

15 / 17

Fonds Solidarité Accès Logement Hauts-de-Seine
Précédent contrat de location Pièce justificative à joindre en complément du dossier Précédent contrat de location
Vous devez joindre l'ancien contrat de location en cas de sortie d'un logement meublé ou d'une décohabitation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Précédent contrat de location
Vous devez joindre l'ancien contrat de location en cas de sortie d'un logement meublé ou d'une décohabitation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Précédent contrat de location
Vous devez joindre l'ancien contrat de location en cas de sortie d'un logement meublé ou d'une décohabitation
9. Validation
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la présente demande. Cochez la mention applicable Oui
Non
Je certifie sur l'honneur avoir mis à jour ma situation familiale et professionnelle auprès de la CAF ou de la MSA depuis moins de 3 mois si je suis allocataire. Cochez la mention applicable Oui
☐ Non
J'atteste ne pas pouvoir prétendre à un dispositif d'aide au logement existant (FASTT, Action logement) Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Je m'engage à fournir toutes les pièces justificatives demandées. Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Je m'engage à entrer dans un logement adapté à mes ressources actuelles et à ma situation familiale. Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Je suis informé(e) que toute fausse déclaration ou falsification de document, toute obtention usurpée d'un droit, m'expose à des sanctions pénales et financières en application des articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code pénal, ainsi que, le cas échéant, à la récupération par le Département des sommes indûment perçues. Cochez la mention applicable Oui
Non

Les informations collectées sont traitées par le Département des Hauts-de-Seine à des fins de gestion de votre demande d'aide, du suivi de celle-ci et de statistiques générales et anonymes. Certaines données sont susceptibles de faire l'objet de traitements ultérieurs dans le cadre d'autres dispositifs d'aides mis en œuvre par le Département. Les traitements de données ainsi effectués constituent une mission d'intérêt public, conformément à l'article 6.1.e) au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, dont la finalité principale est l'accompagnement des personnes. Les destinataires des données sont les agents habilités du Département des Hautsde-Seine et de ses sous-traitants. Le Département des Hauts-de-Seine peut, selon votre situation et certaines obligations légales s'y rapportant, échanger ou vérifier des informations avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, la Préfecture, le juge en charge de votre dossier ou la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions. Le Département pourra dans le cadre de contrôle aléatoire vous demandez des justificatifs complémentaires. Les données ainsi traitées par le Département des Hauts-de-Seine sont conservées par ce dernier pendant 5 ans à compter du dernier contact. Les données sont ensuite détruites au terme de ce délai. Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, d'un droit de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données, tenant à votre situation particulière. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine soit par voie électronique (dpo@hauts-de-seine.fr) soit par voie postale en écrivant à Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, à l'attention du Délégué à la Protection des Données 92731 Nanterre Cedex. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Cochez la	mention	applicable
☐ Non		